

Il est souvent dans la nécessité de se prononcer et de former l'opinion publique sur les questions les plus variées et les problèmes les plus délicats de l'histoire, de l'économie politique et des sciences sociales. Il lui faut donc les bien connaître, être en mesure de les exposer avec clarté et de réfuter victorieusement les objections qu'on lui oppose.

La modération exige du journaliste qu'il évite les exagérations dangereuses, les confusions regrettables et les écarts de langage. Elle demande encore qu'il sache respecter chez l'adversaire, les idées et les opinions que l'Eglise n'a jamais, soit par ses pontifes, soit par ses docteurs, déclarées contraires aux dogmes, à la morale ou à la discipline.

La prudence, enfin, veut qu'on ne soulève aucune discussion personnelle, qu'on ne transforme pas en questions de principe, des questions accidentelles ou purement historiques, et surtout qu'on ne parle jamais au nom de l'Eglise.

Le journal catholique doit enfin apporter dans ses discussions et dans ses luttes, un respect profond et une soumission parfaite envers l'autorité ecclésiastique et prendre d'elle son mot d'ordre et de direction.

2° *En politique.* — La presse, en sa qualité de puissance intellectuelle constituée, en politique surtout, une espèce d'aristocratie. Elle est, à la fois, le contrôle des pouvoirs, la protection des minorités, l'auxiliaire du législateur, le miroir de l'opinion publique, la lumière et le guide des électeurs. De là, des devoirs dont la gravité n'est peut-être pas toujours comprise. L'esprit de parti, l'ambition, l'intérêt personnel font, trop souvent, du journal un instrument d'injustice, de mensonge et de séduction.

Les gouvernements ont une lourde responsabilité : c'est à eux qu'il appartient de sauvegarder et de promouvoir les intérêts de la nation.

Dans l'accomplissement de leurs obligations nombreuses et diverses, les fautes et les abus sont faciles, il est donc bon et utile qu'ils soient tenus constamment sous l'œil du peuple, afin que celui-ci puisse les observer, les étudier, les louer, les blâmer et au besoin les forcer au respect de la justice et du droit.

C'est le rôle de la presse.

La presse représente aussi le droit ; elle fait entendre, quand les circonstances l'exigent, sa voix indignée, elle proteste avec énergie, lutte avec courage, soulève, en les maintenant dans les